

COMMUNE D'URUFFE

INFORMATIONS MUNICIPALES



M. VIARD Pierre, un canard centenaire qui se porte bien... *crédit photo : M. MARTIN Jean-Louis*

COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU :

- 16 Décembre 2016
- 17 Février 2017

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.

OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

MARDI ET VENDREDI DE 11H30 À 12H30

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires d'ouverture.

URUFFE et son centenaire ...

Né à Uruffe le 11 mars 1917, Pierre VIARD va fêter ses 100 ans.

Ce 11 mars 2017 à sa résidence de retraite de Besançon, entouré des siens et des résidents ce sera la fête pour cet heureux anniversaire. Bon anniversaire Pierre.

La famille VIARD est ancrée au village depuis les années 1700... Un certain Claude VIARD, venant de VANNES le CHATEL a pris pour épouse une jeune fille d'URUFFE et se sont installés au village.

Au gré du temps, de l'évolution des métiers, du changement des vies, des uns et des autres, la famille VIARD ~~n'existe plus~~ n'a plus de représentant aujourd'hui à URUFFE. Pour certains d'entre nous les souvenirs restent encore très présents de Maurice, son frère, Pierre et leurs familles.

Le rassemblement des Anciens de l'École d'URUFFE a permis de retrouver son fils Gérard et de renouer les liens avec cette belle et ancienne famille du village. C'eut été dommage de passer sous silence le centenaire de Pierre, son père.

Reçus par Gérard, Jean et Marie-Thérèse FRINGANT et Jean-Louis et Chantal MARTIN, nous avons eu le plaisir de le rencontrer en août 2016. Pierre est un personnage souriant, affable, curieux et plein de souvenirs de son passé dans son village natal qu'il n'oublie pas. Avidé de savoir ce qui s'y passe, de s'informer du devenir des anciens qu'il a encore dans sa mémoire sans défaillance et toujours active.

URUFFE ses plus belles années de jeunesse qu'il aime conter dans le détail.

Pierre fonde ensuite une famille avec Suzanne VIBRAC de RIGNY la SALLE. Ils auront trois enfants : Gérard, Jean-Marie et Colette. A la suite de la naissance de sa fille, Suzanne décédera. Il referra sa vie avec Lucie qui lui donnera un garçon : Jean-Pierre.

Entre temps et avant cette vie de famille, 1938 c'est le service militaire en Alsace à DRACHENBRONN. La guerre arrive et c'est la continuité dans cette zone jusqu'à être fait prisonnier. Direction l'Allemagne dans une usine de bois à EHINGEN.

Il a dû comme bien d'autres subir la difficile vie des prisonniers de guerre avec privations et travaux dans des conditions inhumaines. Sa santé s'étant dégradée il est finalement déclaré inapte au travail et regagne URUFFE après l'avoir quitté quatre ans et demi auparavant !

Outre ses divers emplois tel que carrier casseur de cailloux (emploi peut-être en rapport avec son frère qui était aux Ponts et Chaussées à l'époque !) il travaille à la Verreries de VANNES le CHATEL puis en 1944 il entre à la SNCF où il retrouve son copain Gabriel ARNOULD (que de souvenirs avec lui...).

Au gré de ses mutations dans tout le grand Est, il se fixe en Haute Saône à AILLEVILLERS pour une retraite bien méritée. Il s'occupe de son jardin, de son verger et partage son temps avec Lucie, ses enfants et petits enfants.

Il n'oubliera jamais URUFFE où il possédait encore quelques terrains. C'était un plaisir et une joie de venir y revoir défilier toute son enfance et bien plus dans cette vallée de l'Aroffe et de la Deuille qu'il aimait contempler.

L'âge avançant, avec Lucie ils décident d'aller en maison de retraite à MULHOUSE. Il perd son épouse en 2010, et se rapproche de ses enfants en intégrant la résidence retraite à FRAISANS et enfin BESANCON où il est le centenaire de la maison avec tous les égards dus à son âge.

URUFFE se doit de ne pas oublier cette famille ancienne de plusieurs siècles.

Encore BON ANNIVERSAIRE PIERRE ...



*Marie-Thérèse Fringant, Gérard (le fils de Pierre), Jean Fringant,
Pierre Viard, Jean-Louis Martin, Chantal Martin*

Article de M. Jean-Louis MARTIN

Séance du 16 Décembre 2016 à 20h30 :ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EMPLOYÉS COMMUNAUX
- CIMETIÈRE
- BOIS ET FORÊT
- SUBVENTIONS
- ÉLECTIONS 2017
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. FAYS Didier,
- M. SIMONIN Stanislas

En ouverture de séance, M. le Maire, évoque la disparition de Mr FAYS Alain, employé de la Commune. À la mémoire d'Alain, le Conseil Municipal observe une minute de silence.

Le Maire fait référence au rituel pris depuis longtemps de collecter les capsules de boissons à la fin de chaque réunion à son profit de récupérateur... Le Maire secoue en son honneur le sachet des dernières capsules collectées.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 Novembre 2016 est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :1- Situation de compte :

À la date du 16/12/2016, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 48.838,40 €.

M. le Maire informe le Conseil que les mandats en cours de paiement représentent 12.962,56 € et les factures reçues non mandatées s'élèvent à 23.585,78 €, soit un solde positif réel de 12.290,06 € sur le compte.

2- Indemnité de conseil :

Le Conseil décide d'attribuer à Madame WOLSKI Peggy, Receveur, 100 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des

dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par application des tarifs en vigueur.

Elle s'élève pour l'année 2016 à 317,37 € net.

Vote :

Pour : 9 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

3- Cotes irrécouvrables :

La somme de 179,76 € correspondant à des factures d'eau due étant irrécouvrable, le Conseil Municipal décide d'imputer cette recette en dépense au compte 6541.

4- Bon achat compte 6232 :

Suite au décès brutal de M. FAYS Alain, employé communal de la Commune depuis 1984, le 10 décembre 2016, le Conseil décide d'attribuer les bons d'achats qu'il aurait dû percevoir pour les vœux des employés communaux, son départ en retraite et l'attribution de la médaille des 20 ans à sa femme Marie-Claire FAYS.

EMPLOYÉS COMMUNAUX ET ÉLUS :1- RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Ce régime indemnitaire est transposable à la fonction publique territoriale et a vocation à se substituer aux autres régimes indemnitaires de même nature (IAT, IEMP, IFTS, PSR, ISS, etc.).

Il est en revanche cumulable avec l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement...), les dispositifs d'intéressement collectif, les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...), les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, travail de nuit...).

À ce jour, aucune disposition n'est parue concernant les agents techniques, cette délibération s'appliquera ainsi qu'aux agents administratifs.

Le RIFSEEP comprend deux parts qui peuvent être cumulatives mais différents dans leur objet :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent et qui présente un caractère facultatif.

Le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer uniquement la part IFSE du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal de URUFFE décide

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,
- d'appliquer la clause de sauvegarde et de maintenir, aux agents concernés à titre individuel, leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

2- Droit Individuel à la Formation des élus (DIF) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle cotisation relative au droit individuel à la formation des élus a été créée. Le décret n°2016-870 du 29 juin 2016 précise que chaque élu quel que soit son nombre de mandats électifs, possède un droit à la formation d'une durée maximale de 20 heures par année, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1%, assise sur leurs indemnités et collectée par un organisme national (*article L2123-12-1 du CGCT* ci-joint).

Cette cotisation est applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, et apparaîtra sur les indemnités de décembre 2016.

CIMETIÈRE :

L'Assemblée souhaite préciser la délibération du 23 Octobre 2014 concernant le prix des emplacements pour recevoir les cendres des défunts dans le cimetière communal.

Les prix définis pour les cavurnes de 800 € et cases de columbarium de 1.200 €

comprennent le prix de la case ainsi que le prix de la concession des 15 premières années.

ÉCOLES :

Regroupement scolaire :

M. le Maire informe l'Assemblée de la rencontre de M. Amard, architecte ayant été choisi pour la programmation pré-opérationnel du projet de regroupement scolaire sur le secteur. Le dossier d'évaluation sera rendu fin janvier 2017.

Quatre terrains sont étudiés (Allamps, Saulxures-lès-Vannes, Uruffe, Vannes-le-Châtel).

La voirie nécessaire à la desserte de l'établissement n'est cependant pas étudiée et le coût de ces travaux serait à la charge de la Commune qui reçoit le regroupement scolaire.

L'Assemblée municipale réitère son opposition à la création de ce bâtiment recevant des jeunes enfants dans des lieux industriels pouvant mettre en cause le bien être des enfants accueillis, tant au niveau des bruits des circulations que des émanations dus à l'activité du secteur.

SUBVENTIONS :

- Amicale des Sapeurs Pompiers d'URUFFE au titre de l'année 2016 : 1.200,00 €.
- L'Assemblée décide d'accorder à l'école primaire d'Uruffe Gibeaux une subvention d'un montant de 300 € pour le spectacle de cirque 2016 offert aux enfants des écoles par la Commune.
- L'Assemblée décide de ne pas accorder de subvention au Téléthon.

ÉLECTIONS 2017 :

1- Dates élections 2017 :

M. le Maire informe l'Assemblée des dates des élections pour l'année 2017 :

- Présidentielles : 23 Avril 2017 et 07 Mai 2017
- Législatives : 11 Juin 2017 et 18 Juin 2017

Chaque conseiller est prié de fournir au secrétariat de Mairie sa disponibilité pour ces journées de surveillance du scrutin.

2- Permanence exceptionnelle inscription sur la liste électorale :

Une permanence légale exceptionnelle pour les dernières inscriptions sur les listes électorales aura lieu le Samedi 31 Décembre 2016 de 10h00 à 12h00 en Mairie.

INFORMATIONS COMMUNALES :

• L'Assemblée est informée :

- de la date des vœux aux employés communaux qui aura lieu le vendredi 19 janvier 2017 à 19h00

- de la date des vœux à la population qui aura lieu le dimanche 15 janvier 2017 à 11h30.

Départ en retraite et remise de la médaille du travail le 20 Janvier 2016 à 19h00.

• Terrains communaux :

- Lettre de Mme DRAPPIER Corinne demandant la résiliation de la location des terrains ZE 132 et ZE 133 auprès de la Commune à partir du 31/12/2016.

Le Conseil prend acte de sa demande.

- Lettre de M. ANTOINE Guillaume, jeune agriculteur, demandant à louer les parcelles ZE 132 et ZE 133, suite à la demande de résiliation de Mme DRAPPIER.

M. ANTOINE étant installé comme jeune agriculteur depuis moins de 5 ans est prioritaire sur cette location.

Le Conseil Municipal, au vu de la législation, accepte la demande de M. ANTOINE Guillaume. (vote : 8 pour ; 1 abstention)

• L'Assemblée est informée :

- de l'invitation aux vœux de la Présidente de l'Entente Sud Tulois et à la traditionnelle galette des rois le samedi 7 janvier 2017 à 16h00 au restaurant La Haie des Vignes à Allain.

Plusieurs membres du club seront mis à l'honneur pour leur fidélité. Parmi eux, M. GUILLET Teddy, enfant de la Commune.

- Lettre de Orange informant la dépose des cabines téléphoniques avant le 31 Décembre 2017.

Le Conseil Municipal demande à l'opérateur de ne pas enlever la cabine téléphonique installée dans la Commune avant d'obtenir une réception décente sur les téléphones mobiles.

• Le sujet épineux des épaves qui fleurissent sur les trottoirs et places de la Commune est de plus en plus gênant et envahissant. Les nuisances tant au niveau visuel que polluant par dépôts de toutes sortes vont en augmentant sans que pour autant nous puissions y remédier ou les sanctionner. L'intervention légale de la Gendarmerie sera une nouvelle fois demandée et les dégradations du sol (huile, déchets...) seront sanctionnées par la facturation du nettoyage aux contrevenants.

• M. GILLARD Patrick demande s'il serait possible de prévoir l'achat d'une gazinière (piano de cuisine) pour la salle du café.

Une recherche sera effectuée en fonction des prix d'occasion et du neuf.

Cependant, le Maire précise que cet achat ne peut être considéré comme faisant partie de l'équipement de la salle des fêtes permettant d'y réaliser les plats cuisinés mais comme un ustensile pratique aux même titre que le micro-onde ou l'évier et son eau chaude et froide.

• M. BICHET Cyril s'interroge sur le constat du clocher de l'Eglise. Le dossier est en cours, mais aucune nouvelle information ne nous est parvenue pour le moment. Le Maire doit relancer les spécialistes.

• Une séance de rapiéçage sera prévue au printemps 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 58 mn.

L'Assemblée lève la séance pour s'adonner à la traditionnelle libation de fin d'année du Conseil, temps de dégustation et de convivialité bien apprécié de tous les participants qui souhaitent à leurs concitoyens les Meilleurs Vœux pour 2017.

Séance du 17 Février 2017 à 20h30 :

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EMPLOYÉS COMMUNAUX
- EPCI
- ÉCOLES
- SUBVENTIONS
- ÉLECTIONS 2017
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusé :

M. FAYS Didier, donne pouvoir à M. GILLARD Patrick

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2016 est lu et adopté.

En ouverture de séance, M. le Maire, évoque la disparition de Mr CLAUDEL Roland, ancien employé de la Commune. À la mémoire de Roland, le Conseil Municipal observe une minute de silence.

COMPTABILITÉ :**1- Situation de compte :**

À la date du 17/02/2017, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 24.619,38 €.

M. le Maire informe le Conseil que les mandats en cours de paiement représentent 6.516,32 € et les factures reçues non mandatées s'élèvent à 10.650,55 €, soit un solde positif réel de 7.452,51 € sur le compte.

2- Débat d'orientation budgétaire :

M. le Maire invite le Conseil Municipal à mener un débat d'orientation budgétaire qui sera voté lors de prochains conseils municipaux et à réfléchir et proposer les projets à mener.

- L'Assemblée prend connaissance du devis de l'entreprise Mairel concernant le renforcement du clocher pour un montant de 17.706 € et pour la réfection de la toiture du clocher de 67.276 €. Si les deux opérations étaient réalisées en même temps, le montant s'élèverait à 70.534 € TTC.

M. LÉONARD Étienne propose de faire un appel d'offre auprès de cabinets techniques avec d'autres précisions pour envisager la réfection totale du clocher. Cette procédure sera relancée.

- M. BRAND Aimé interpelle M. le Maire au sujet du chemin de Champagne au lieu dit la Boule sous le Pont en arguant le fait qu'au vu de l'urgence, il faut réaliser ces travaux.

M. le Maire rappelle que les finances ne permettent pas d'être aussi réactif, l'état des finances évoqué en début de conseil en témoigne.

M. BRAND insiste sur le fait qu'il ne fait que remonter les informations des habitants qui trouvent que de nos jours il est « honteux » de voir de telles choses.

M. le Maire précise alors que pour réaliser ces travaux, nos concitoyens pourraient trouver « honteux » de doubler, tripler les impôts, ce que l'Assemblée devra aborder et décider lors du vote du budget, en fonction des investissements envisagés !!

Cependant, le Maire doute de ce sacrifice civique de la population et de l'Assemblée, comme il déplore ce manque de civisme qui laisse dans un état déplorable par les usagers, le pourtour des boules à verre... à proximité de la chaussée dégradée, obligeant des dépenses supplémentaires de nettoyage chaque semaine du fait de cette négligence !!

- M. SIMONIN Stanislas propose de creuser un fossé vers le champs voisin afin d'évacuer l'eau de la flaqué.

M. le Maire rappelle que cette démarche est impossible, la loi interdisant l'écoulement de l'eau de ruissellement sur la propriété attenante du voisin.

- M. le Maire informe le Conseil que l'entreprise RD Distribution s'occupant de l'installation d'antenne communale aurait fermé.

La Grande Région proposant le raccordement à la fibre lors des prochaines années, le Conseil décide de ne pas engager d'importants travaux sur le réseau mais de maintenir l'état fonctionnel de la réception.

Une entreprise de substitution sera sollicitée.

- M. LÉONARD Étienne propose une séance de rapiéçage à prévoir cet été.

- M. le Maire termine ce débat en rappelant au Conseil Municipal que la mise aux normes des bâtiments prévues et obligatoire depuis quelques années n'a pas encore été mise en œuvre.

La porte d'entrée doit être changée afin d'être conforme aux règles de sécurité notamment en matière de plan Vigipirate.

Un devis nous est parvenu et d'autres sont demandés à différentes entreprises.

M. le Maire demande sérieusement au Conseil de réfléchir aux recettes possibles afin de financer les projets.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :**1- Convention mise à disposition personnel intérim CDG :**

Le Maire expose à l'Assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixe chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil autorise le Maire à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu.

La dépense afférente à ce remplacement sera inscrite au budget communal.

2- Autorisations spéciales d'absence :

M. le Maire rappelle que les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence dont le principe est posé à l'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale.

Dans certains domaines (droit syndical par exemple), les autorisations spéciales d'absences sont réglementées. Ces dernières n'ont pas à faire l'objet d'une délibération.

Cependant pour les événements familiaux, des autorisations spéciales d'absences non réglementées peuvent être mises en place au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements.

Il appartient au Conseil Municipal de la commune de se prononcer sur les motifs, la durée et les modalités d'octroi de ces autorisations spéciales d'absences.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Mr le Maire propose au Conseil Municipal :

- de prévoir la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités de service appréciées par Mr le Maire, les autorisations d'absence pour les événements suivants pour une année civile :
- autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux
- autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfants
- autorisations spéciales d'absence pour les femmes enceintes
- autorisations spéciales d'absence pour les conjoints de femmes enceintes
- autorisations spéciales d'absence parents d'élèves
- autorisations spéciales d'absence pour exercice du droit syndical
- autorisations spéciales d'absence pour exercice du droit de grève.

Après avoir entendu M. le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le régime proposé pour les autorisations spéciales d'absence
- les propositions de Mr le Maire relatives aux modalités d'attribution et d'organisation des autorisations spéciales d'absences.
- PRÉCISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet à ce jour.

3- Distribution du courrier :

Suite à quelques plaintes de la population qui n'aurait pas reçu certaines informations communales, M. le Maire tient à rappeler aux élus que leur rôle est de faire remonter ces informations dans le plus grand respect de la réalité, ce qui implique une très grande circonspection dans l'analyse des faits qui doit impérativement éviter les approximations et les malveillances.

M. le Maire informe le Conseil que tout manquement des agents communaux aux tâches qui leur sont confiées sera sanctionné.

Mme RIBON Jessica insiste, à juste titre, sur le fait que des informations se retrouvent bien souvent entre deux publicités ou que le conjoint est passé auparavant pour traiter le courrier, et précise avec humour que l'intérêt de l'un n'étant pas toujours celui de l'autre.

EMPLOIS SAISONNIERS :

Suite à la demande de M. ANTOINE Quentin parvenue en mairie sollicitant un emploi saisonnier durant les vacances d'été, le Conseil Municipal évoque le bon fonctionnement l'année passée de cette opération.

M. le Maire rappelle au Conseil que cette démarche ne peut se faire sans l'encadrement du personnel communal et surtout sans un inventaire des travaux à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi saisonnier de 2 mois fractionnés en semaines selon le nombre de demandes reçues et à satisfaire selon les besoins définis de la Commune, et encadrés par les employés communaux.

Les personnes recrutées pour ces deux postes seront rémunérées au taux horaire du SMIC en fonction des heures effectivement réalisées et fixées par le Maire.

Un minimum d'âge de 18 ans est fixé par le Conseil Municipal, conformément à la réglementation du travail et rappelle que ces jobs sont réservés aux jeunes de la Commune faisant encore leurs études.

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer le règlement des salaires en fonction des travaux réalisés.

BOIS :

- M. le Maire informe le conseil de la lettre envoyée au Directeur de l'ONF au sujet de l'enquête de satisfaction envoyée avec les dernières factures. Les frais trop élevés (près de 40 %) des travaux exécutés par les entreprises ne peuvent être acceptés en ces périodes de restrictions budgétaires d'autant que le reliquat financier concernant les bois est négatif depuis quelques années.

- Le Conseil s'est réuni pour fixer la destination des coupes issues de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a donné son accord pour l'inscription à l'état d'assiette pour l'année 2017 de la coupe prévue dans les parcelles 12, 13, 31, 38, 45, 49, 52 et 53.

Il fixe comme ci-après la destination et les conditions d'exploitation des produits :

- Vente sur pied, parcelles : 12, 13, 49, 52 et 53.
- Cession de bois de chauffage (menus produits) et bois façonné, parcelles : 31, 38 et 45.

L'exploitation se fera :

- par entreprise de travaux forestiers contractant spécialement avec la commune,
- directement par les différents entrepreneurs pour les menus produits.

- Le Conseil prend connaissance du devis de programme d'action de l'ONF pour l'année 2017 d'un montant de 13.400 € H.T.

Vu les finances communales, le Conseil décide de ne faire qu'une partie des travaux et privilégier les cloisonnements (parcelles 32, 37, 39, 47 et 48) pour un montant ne pouvant excéder 3.000 € TTC.

EPCI :

1- Aides habitat :

Dans le cadre de la Charte de Territoire intercommunale, il est proposé de poursuivre les dispositifs d'aides à la rénovation des façades et toitures, dans une optique qualitative et

respectueuse du patrimoine. Parallèlement, il est proposé aux communes un règlement pour ces mêmes travaux (façades et toitures) visant à accompagner financièrement les habitants dont les plafonds de revenus entrent dans les limites fixées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Aussi, des subventions peuvent être attribuées dans le cadre de travaux d'isolation (uniquement pour les parois opaques).

Enfin, des subventions peuvent être attribuées pour des travaux d'amélioration des performances énergétique (changement de menuiserie, installation de nouveau système de chauffage, travaux d'isolation) ainsi que pour tous les travaux pris en charge par l'ANAH dans le cadre du programme « Habiter Mieux » (pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs éligibles).

Le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse des subventions habitat et précise les critères d'attribution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes des règlements (façades, toitures, isolation) définissant les modalités d'attribution des aides « toiture », « façade », « isolation », tels qu'annexés à la présente délibération.

RECONDUIT les trois types de subventions (façade, toiture et isolation) pour l'année 2017 et accepte la subvention de lutte contre la vacance des immeubles dégradés.

ACCEPTE le taux de subventionnement minimum de la commune pour les actions « façades », « toiture », « isolation » :

- Subvention Façade (critères architecturaux) = participation de la commune du montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention communale de 400 € maximum.

- Subvention Façade (conditions de revenus) = participation de la commune du montant HT des travaux plafonnés à 4 000 €, soit une subvention communale de 400 € maximum.

- Subvention Toiture (critères architecturaux) = participation de la commune de 10 % à du montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale de 600 €

- Subvention Toiture (conditions de revenus) = participation de la commune de 10 % à du montant HT des travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale de 600 €

- Subvention Isolation = participation de la commune de 10 % à du montant HT des travaux plafonnés à 5 000 €, soit une subvention communale de 500 €

ACCEPTE l'aide forfaitaire minimum de la commune pour l'action « lutte contre la vacance » :

- Subvention = participation de la commune de 500 € minimum

S'ENGAGE à prévoir au budget 3.000 € pour l'action concernée.

La consommation des crédits ouverts se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes. L'Assemblée se réserve le droit d'aborder ce montant lors de décisions modificatives.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire en restes à réaliser sur le budget primitifs 2017 les crédits des subventions accordées en 2016 mais pas encore versées.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

2- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PLUi – PADD) :

Par délibération du 14 octobre 2015, la Communauté de Communes a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Grâce à l'élaboration d'un PLUi, la Communauté de Communes souhaite :

1) Doter les communes actuellement soumises au RNU d'un document d'urbanisme dans les meilleurs délais.

2) Ne pas pénaliser les communes en POS (25% des communes) qui se verraient retourner au RNU après le 31/12/2015.

3) Limiter les risques de contentieux à compter de 2017 pour les communes actuellement dotées d'un PLU non « grenellisé » ni compatible avec le SCoT SUD 54.

M. LÉONARD Étienne, référent PLUi expose alors le projet de PADD pour le PLUi de la Communauté de Communes :

- Maintenir l'accès aux déplacements pour tous en développant des alternatives aux modes de transports « classiques »

- Conforter la structure et l'organisation existantes du territoire et tenir compte des centres d'intérêts extérieurs

- Développer un cadre de vie de qualité et dans le respect de l'environnement pour rendre les villages attractifs

- Avoir une offre en logement diversifiée et adaptée pour être attractif et accueillir tous les habitants sur le territoire.

- S'appuyer sur nos ressources paysagères, naturelles et environnementales pour développer des activités locales et favoriser la création d'emplois.

Après cet exposé, M. LÉONARD Étienne déclare le **débat ouvert**.

Observations : néant, les éléments évoqués pour le projet étant d'une nécessité évidente.

M. LÉONARD Étienne déclare **clos le débat** sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal **PREND** acte du débat sur le PADD au sein du conseil.

3- Plan Local d'Urbanisme Uruffe :

M. le Maire informe le Conseil que l'enquête publique aura lieu entre le 13 Mars 2017 et le 13 Avril 2017 aux horaires suivants :

- lundi, mardi et jeudi : de 17h00 à 19h00

- vendredi matin : de 11h30 à 12h30

M. le Maire demande aux élus de bien vouloir donner leur disponibilités afin d'être présent pour ces ouvertures au public.

Le commissaire enquêteur effectuera 3 permanences :

- lundi 13 Mars 2017 de 16h00 à 18h00

- samedi 1^{er} avril 2017 de 9h00 à 11h00

- jeudi 13 avril 2017 de 16h00 à 18h00.

Une fois l'enquête terminée, les remarques seront intégrés et le Préfet donnera son avis.

4- Conseil communautaire du 18/02/2017 :

Mme DELCROIX Janine fait un compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire.

L'EPCI doit trouver environ 300.000 € afin de régulariser FPIC (le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Cela concerne-t-il les redevances de toutes sortes prélevées sur les finances communales par l'EPCI ?

5- Analyse financière :

Un cabinet mandaté par l'EPCI a effectué une analyse financière des communes du canton.

Le rapport provisoire relate une bonne capacité financière de la Commune, mais le Conseil déplore le fait qu'il ne prend pas en compte le fait que la Commune ne peut plus investir par manque de moyens systématiquement noyés par les décisions indépendantes de sa volonté (SDIS/EPCI/Département/Région/Etat...).

ÉCOLES :

1- Visite du regroupement scolaire de Ménil-la-Tour :

M. le Maire informe le Conseil de la visite du regroupement scolaire de Ménil-la-Tour ayant eu lieu le samedi 28 janvier 2017.

Ce regroupement compte 120 élèves soit trois fois moins que le projet qui occupe notre secteur.

2- Compte-rendu architecte étude faisabilité regroupement scolaire :

M. le Maire informe l'Assemblée que le dossier d'évaluation de M. Amard, architecte ayant été choisi pour la programmation pré-opérationnelle du projet de regroupement scolaire sur le secteur sera finalement rendu après les vacances scolaires de février 2017.

3- Compte-rendu conseil école primaire :

L'Assemblée est informée du compte-rendu du conseil d'école primaire ayant eu lieu le 7 février 2017.

Une baisse d'effectif est constatée assez conséquente pour les années qui viennent.

SUBVENTIONS :

L'Assemblée accorde les subventions suivantes :

- Entente Sud 54 : 100 €
- Amicale Don du Sang : 75 €
- M. Nedelec du Comité Départemental

d'Organisation du Concours National du prix de la Résistance et de la Déportation nous sollicite pour l'octroi d'une récompense à offrir lors de ce concours. Le Conseil Municipal décide d'accorder un bon d'achat pour des livres afin de féliciter les jeunes lauréats qui participent à ce concours.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour régler ces sommes sur le compte 6574 du budget communal.

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Club d'animation Saint Charles
- Radio Déclic

ÉLECTIONS 2017 :

Dates élections 2017 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les dates des élections pour l'année 2017 :

- Présidentielles : 23 Avril 2017 et 07 Mai 2017
- Législatives : 11 Juin 2017 et 18 Juin 2017

Le planning de ces journées de surveillance du scrutin est mis en place. Les conseillers sont priés de prévenir au plus vite la Mairie en cas d'empêchement.

FÊTES COMMUNALES :

- Le Repas des Anciens aura lieu le 5 Novembre 2017.
- La date de la fête patronale est fixée au 19 Novembre 2017.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Remerciements de M. et Mme ZORN Edmond pour l'invitation au Repas des Anciens.
- Meilleurs vœux à la Municipalité adressés par M. BIRKEL Antoine.
- Meilleurs vœux de M. BERNARD Denis pour cette nouvelle année.
- Remerciements :
 - de la famille FRANZETTI pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mme FRANZETTI Antoinette.
 - de la famille FAYS pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de M. FAYS Alain (dit Prosper).
 - de la famille ZORN pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de M. ZORN Edmond.
 - de la famille MAUGÉ pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mme MAUGÉ Jean-Daniel.

- de la famille CLAUDEL pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de CLAUDEL Roland.

• Faire part de M. BISCAUT Tony et Mme BEL Sabrina pour la naissance de leur fille Maddie le 11 Septembre 2016. Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

• L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de l'Assemblée Générale du Foyer Rural, ainsi que du calendrier de leurs manifestations.

• Mme DELCROIX Janine fait un compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association LOANA à laquelle elle a participé.

Le panneau d'interprétation du Verger du Dédé va bientôt être terminé.

L'association propose à la commune de poser des nichoirs en terre cuite destinées aux moineaux friquets sur les façades des maisons.

• L'Assemblée est informée :

- Du passage du Moto club « Le Flirotin » pour l'opération « Une rose un Espoir » les 29 et 30 Avril 2017.

- Qu'un drone survolera l'Eglise le mardi 28 février 2017 à 10h00. La demande d'autorisation a été effectuée par l'entreprise aux services administratifs compétents (Etat et base aérienne).

- de la manifestation du Conservatoire des Espaces Naturels Lorrains le 9 Juin 2017 sur les batraciens.

- du passage de motos de collection de l'Association Vieilles Gloires le 9 avril 2017 aux environs de 12h00.

- du mail de M. et Mme GENTAIRE Pascal remerciant la Mairie pour l'envoi du bulletin municipal.

- de la résiliation de M. MARTIN Jean-Louis à l'antenne communale.

- du mail de Mme WOLSKI informant de la baisse de la catégorie de la Perception, la permettant de rester à son poste, ce qui convient parfaitement à la Commune tant la qualité d'écoute et la compétence de Mme Wolski sont appréciées par les élus comme par la secrétaire. L'équipe municipale est ravie de poursuivre le travail avec elle.

• Suite à la constatation de M. RISSO de l'entreprise MEAZZA de l'affaissement du columbarium, une solution va être étudiée pour la réparation.

• Notre prestataire de service JVS-Mairistem nous informe de l'allongement du délai légal des déclarations de naissance porté de 3 à 5 jours après l'accouchement.

• M. MARTIN Jean-Louis informe le Conseil de sa future visite à M. VIARD Pierre pour son centenaire le 11 mars 2017.

• M. FAYS Janick est intervenu auprès d'un Tilleuls de la place du Grand Jardin dans l'après-midi sur lequel un feu a été déclenché.

Une plainte va être déposée auprès de la Gendarmerie.

• M. BRAND Aimé interroge M. le Maire sur l'achat d'un piano de cuisson à installer dans la cuisine de la salle du café. M. le Maire rappelle que les finances communales ne permettent pas pour l'instant cet achat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45 mn.



RÉFORME AU SDIS

Un officier au service de l'accompagnement des Maires :

M. FRANZETTI Yoann

(Bien connu de nos services...)



Le coin-coin du Poète

Vous n'avez réclamé ni gloire ni les larmes
Ni l'orgue ni la prière aux agonisants
Onze ans déjà que cela passe vite onze ans
Vous vous étiez servis simplement de vos
armes

La mort n'éblouit pas les yeux des Partisans

Vous aviez vos portraits sur les murs de nos
villes

Noirs de barbe et de nuit hirsutes
menaçants

L'affiche qui semblait une tache de sang
Parce qu'à prononcer vos noms sont
difficiles

Y cherchait un effet de peur sur les
passants

Nul ne semblait vous voir Français de
préférence

Les gens allaient sans yeux pour vous le jour
durant

Mais à l'heure du couvre-feu des doigts
errants

Avaient écrit sous vos photos MORTS POUR
LA FRANCE

Et les mornes matins en étaient différents
Tout avait la couleur uniforme du givre
À la fin février pour vos derniers moments
Et c'est alors que l'un de vous dit
calmement

Bonheur à tous Bonheur à ceux qui vont
survivre

Je meurs sans haine en moi pour le peuple
allemand

Adieu la peine et le plaisir Adieu les roses
Adieu la vie adieu la lumière et le vent
Marie-toi sois heureuse et pense à moi
souvent

Toi qui vas demeurer dans la beauté des
choses

Quand tout sera fini plus tard en Erivan

Un grand soleil d'hiver éclaire la colline
Que la nature est belle et que le coeur me
fend

La justice viendra sur nos pas triomphants
Ma Mélinée ô mon amour mon orpheline
Et je te dis de vivre et d'avoir un enfant

Ils étaient vingt et trois quand les fusils
fleurirent

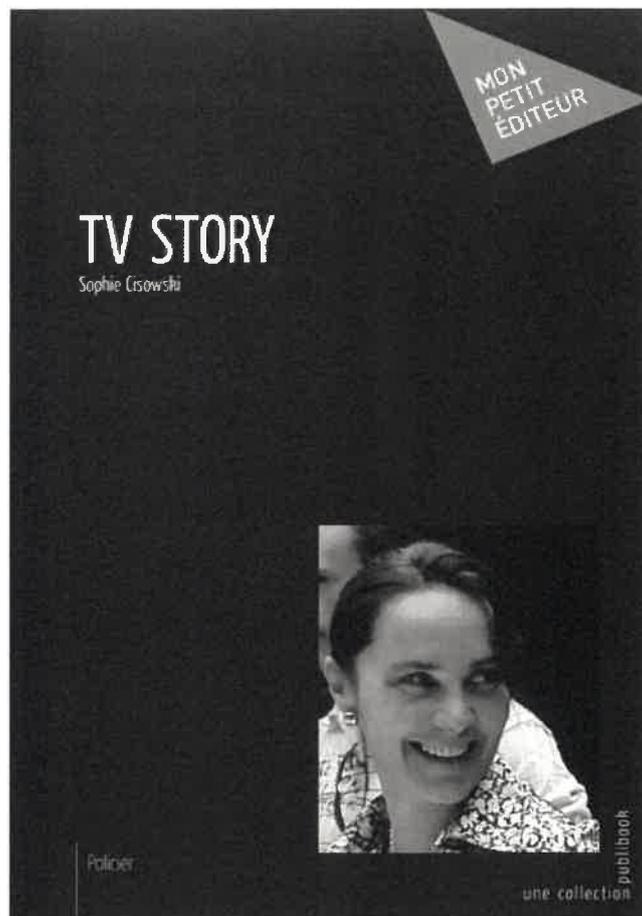
Vingt et trois qui donnaient le coeur avant
le temps

Vingt et trois étrangers et nos frères
pourtant

Vingt et trois amoureux de vivre à en mourir
Vingt et trois qui criaient la France en
s'abattant

« *L'affiche rouge* », poème écrit par Louis
Aragon, chanté par Léo Ferré.

Et si le divertissement rejoignait la réalité ? Et si, un jour, des animateurs télé étaient enlevés et maintenus prisonniers dans un endroit secret ? Incroyable ? C'est pourtant ce qui se passe dans « TV Story ». Huit animateurs vont être les cibles d'un ravisseur qui ne supporte plus les émissions de télé-réalité qui inondent les chaînes de télévision à longueur d'année. Le kidnappeur va mettre en scène son propre jeu qui reproduit tous les codes de la télé-réalité : les reclus sont filmés 24/24 h. Mais au fil des jours les tensions montent au sein de la maison, les caractères se dévoilent, les conflits éclatent... À la fin de chaque semaine un animateur est éliminé du jeu en fonction des votes du public. Mais le terme « éliminé du jeu » semble ici avoir un sens beaucoup plus réaliste et fatal que dans les émissions de télé-réalité...



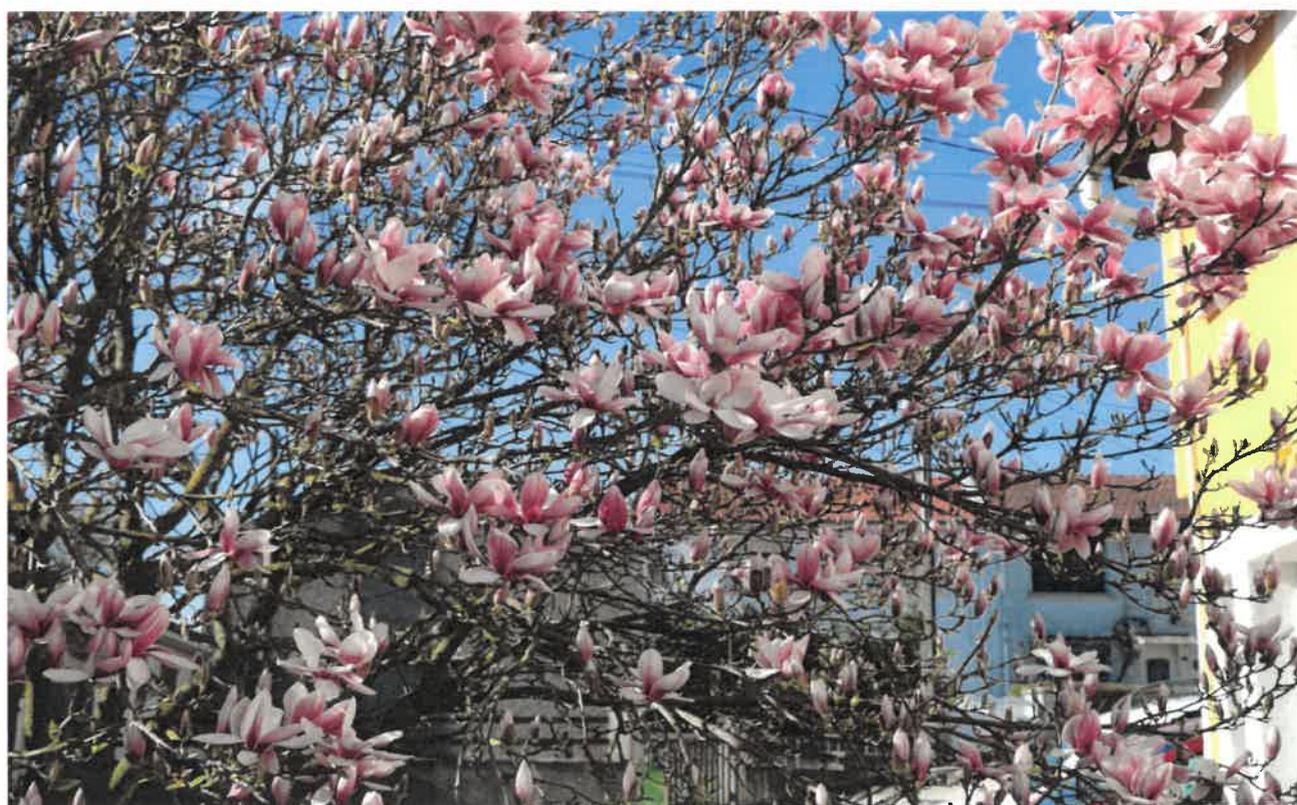
Sophie passe du secrétariat de Mairie à la rédaction de Roman...



Pascal GENTAIRE, décédé le
30 Mars 2017,
alors Conseiller Municipal,
à la photo du Siècle
en l'an 2000.



Le Faubourg en fleurs grâce à un vieillard de 31 ans, qui fait le charme du secteur...



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

NAISSANCES :

- M. STEPHANY Tyméo, né le 13/03/2017 à Nancy.

La Municipalité souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

DÉCÈS :

- M. ZORN Edmond, né le 17/12/1930 à Ohain-Lasne Belgique, décédé fin décembre 2016 en Belgique.
- M. CLAUDEL Roland, né le 27 Septembre 1948 à Uruffe, décédé le 28 janvier 2017 à Toul.
- M. GENTAIRE Pascal, décédé le 30 Mars 2017.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances aux familles.



Pégase sculpté par M. Roger GENTAIRE.



- Mercredi 19 Avril : Chasse aux oeufs
- Dimanche 1^{er} Mai : Fête du Muguet
- Dimanche 14 Mai : Brocante
- Samedi 24 Juin : Fête de la musique
- Vendredi 14 Juillet : Repas des Pompiers
- Samedi 26 Août : Fête de l'été
- Dimanche 3 Septembre : Pétanque
- Samedi 14 Octobre : Fête de la betterave
- Mardi 31 Octobre : Fête de l'horreur
- Samedi 2 Décembre : Saint Nicolas et Père Fouettard
- Samedi 9 Décembre : Marché de Noël



SUGGESTIONS : Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...